



Consentement à l'accès aux données de l'utilisatrice et de l'utilisateur

Lorsque vous soumettez une demande d'assistance, les membres de l'équipe de la fédération Calcul Canada (FCC) peuvent être en mesure de vous aider plus rapidement s'ils sont autorisés à accéder à vos fichiers. Lorsque possible, un accès en lecture seule à un nombre limité de fichiers sera utilisé pour répondre à votre demande. En de rares occasions, l'assistance peut nécessiter la modification de certains de vos fichiers (accès en écriture). Ces modifications seront toujours limitées à ce qui est strictement nécessaire pour résoudre votre demande. Dans le cas de modifications mineurs, notre équipe vous informera toujours des mesures qu'elle a prises. Dans le cas de modifications plus importantes, elle vous demandera explicitement votre consentement avant d'effectuer la modification.

Autorisez-vous les membres de l'équipe de la FCC à accéder aux fichiers comme décrit ci-dessus, sans vous demander explicitement votre consentement toutes les fois où les fichiers doivent être consultés?

Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment en vous connectant à [Mon compte/ententes](#)